

Nom :
Prénom :
Classe :



Toujours connecté ! Questions

1. L'utilisation du téléphone en classe peut gêner mon attention.
2. On peut me confisquer mon mobile lorsque je l'utilise en classe.
3. Je peux prendre des photos ou des vidéos d'une personne, pour ensuite les partager librement.
4. Je peux me localiser, c'est bien de montrer au monde où je suis
5. On peut m'autoriser à utiliser mon mobile au sein de l'établissement dans certaines situations.
6. Je peux installer les applications gratuites, ça ne m'engage à rien
7. Pour contacter les urgences, je dois disposer d'un crédit suffisant pour effectuer mon appel.
8. Utiliser son téléphone sans limite n'a aucune incidence sur ma santé.
9. Faire du vélo tout en téléphonant est toléré et ne peut faire l'objet de sanction.
10. « clasher », « liker », c'est simple avec mon téléphone. Je donne mon avis immédiatement, c'est bien.

Identité numérique Réponses



1. **VRAI** : Lorsque j'utilise le téléphone en classe (SMS, applications), je ne suis plus attentif, je risque donc de prendre du retard sur mes camarades.
2. **VRAI** : l'utilisation du téléphone au sein de l'établissement est régie par le règlement intérieur et la charte d'usage des Tice. Ces documents te diront où, quand et comment tu peux utiliser ton mobile.
- FAUX** : la diffusion de photos ou de vidéos de personnes sur n'importe quel média (site web, MMS...), sans leur consentement est interdite et punie par la loi.
4. **VRAI** : la localisation est utile pour utiliser des applications qui le nécessitent (GPS, pages jaunes, etc.). En revanche, certaines n'utilisent mes données qu'à des fins commerciales
5. **VRAI** : on peut m'autoriser à utiliser mon mobile de façon exceptionnelle pour des raisons de sécurité, mais aussi pour une activité pédagogique ou de recherche.
6. **Faux** : bien que gratuite, une application, souvent, m'impose de la publicité, collecte mes informations personnelles et/ou m'incite à payer pour plus de fonctionnalités.
7. **FAUX** : tous les téléphones mobiles permettent d'appeler le numéro d'urgence européen 112, qu'ils soient ou non équipés d'une carte SIM.
8. **FAUX** : à ce jour, on ne peut pas prouver que l'usage du mobile soit dommageable pour la santé... mais on ne peut pas davantage dire qu'il est inoffensif, le principe de prudence s'applique. Renseigne-toi sur le DAS (débit d'absorption spécifique) de ton téléphone indiqué par le fabricant et/ou utilise un kit main libre
9. **FAUX** : comme pour les autres conducteurs, l'attention du cycliste qui utilise son téléphone en pédalant est réduite. Cette infraction peut être punie d'une amende
10. **FAUX** : bien que donner son avis soit positif et démocratique, il est important de réfléchir aux conséquences, pour soi et pour les autres, avant de cliquer « j'aime »